

LA SAINTE CATHERINE.

UNE GRANDE SOIREE PUBLIQUE

SOUS LE PATRONAGE DES DAMES CANADIENNES,

REPRESENTÉE PAR MDES. LEPROHON, CAMPBELL ET DE SALABERRY,

AURA lieu à L'HOTEL DONEGANA, MERCREDI, le 24 du courant, VILLE DE LA SAINTE CATHERINE (ancienne fête Canadienne.)

Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL et LADY ELGIN honoreront la Soirée de leur présence.

Rien ne sera épargné pour rendre la Soirée agréable. Les Dames patronnes prendront le fauteuil à 8 1/2 h. P. M., et la Danse commencera à 9 h. P. M.

Cartes d'admission: 10s. pour un Monsieur avec une ou deux Dames et 2s. 6d. pour chaque autre Dame.

Une liste de souscription est actuellement ouverte à l'Hotel Donegana, où on pourra se procurer des cartes d'admission, Mardi le 23 et Mercredi le 24 du courant, depuis 10 h. A. M. jusqu'à 4 h. P. M.

Par ordre du Comité, JULES R. BERTHELOT, Secrétaire.

9 novembre.

PLACES DE MOULINS DE PRIX.

AVIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS DE PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à l'Encheire, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIATOWN, à MIDI.

Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires.

Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Sousigné seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI, le DIX-NEUF du courant à MIDI, pour la construction de QUAIS en MADRIERS pour les Bassins St. Gabriel et Wellington, au terminus de Montréal du Canal Lachine.

On peut voir des plans et des spécifications de l'ouvrage au Bureau des Travaux Publics, où toute autre information relative sera donnée, et où on fournira des formules de Soumissions en blanc.

Il faudra donner dans la Soumission les noms de deux cautions sûres et suffisantes pour l'accomplissement fidèle du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics, Montréal, 13 nov. 1847.

COUR DE CIRCUIT DE ST-JEAN.

Samedi, le deuxième jour d'octobre, mil huit cent quarante-sept.

PRESENT:—L'honorable Hypolite Guy, Juge de Circuit.

L'HONORABLE JEAN ROCH ROLLAND, de Montréal dans le District de Montréal, Seigneur, propriétaire et en possession de la Seigneurie de Monnoir dans le District de Montréal, Demandeur.

FRANCOIS BEIGNET, de la paroisse de St. George de Henryville, dans le dit District, Cultivateur, Défendeur.

LA Cour sur motion de MM. MOREAU & LEBLANC avocats du demandeur, ordonne qu'en autant qu'il appert par le retour de John Hibbard, un des huissiers de cette cour au writ de sommation en cette cause émané, que le défendeur a quitté son domicile en cette Province, et qu'il ne peut être trouvé dans ce District, qu'il soit sursis par un avis publié deux fois en langue française et anglaise dans la Revue Canadienne et le Montréal Herald, papiers nouvelles publiés dans ce District, de comparaître et de répondre à cette poursuite et demande dans les deux mois après la dernière insertion de cet avis et à défaut par le défendeur de comparaître et de répondre à cette poursuite dans le délai susdit, qu'il soit permis au demandeur de procéder et obtenir jugement, comme dans une cause par défaut.

Par la cour J. MCGILLIS, G. C. C.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

M. ROBERT FORESTER à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

- Drap superfin de toutes couleurs
Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte
Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe
Casimire, Couverte, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gumthane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient été devant appartenir à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenants maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES LIVRER sans délai au soussigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY, Dép. Inspecteur Génl.

Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avertissement précédt dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française se feront en cette langue.

PETIT TRAITÉ DE GRAMMAIRE ANGLAISE,

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR CHS. GOSSELIN,

Maintenant sous Presse dans l'Atelier du Journal de Québec.

Ce petit livre qui a obtenu des paroles d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencieux, rencontrera indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont spécialement chargés de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselin est avantageusement connu à Québec, par des études substantielles, des talents réels et surtout par son ingénieux "télégraphe à cloches," dont on a bien pu constater la praticabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'habilité de l'inventeur à le défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire anglaise, mais il sert à faire connaître au public celui auquel il doit avoir à faire comme grammairien. Nous renvoyons le lecteur à la note de M. McDonald, dont les études spéciales font un juge compétent en cette matière.—Journal de Québec.

A. M. Charles Gosselin, Monsieur, J'ai lu le manuscrit de votre "Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant vous rendrez service et aux maîtres et aux élèves.

R. MACDONALD.

14 octobre, 1847.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

De toutes les exigences auxquelles nous assujétit de plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus impérieuses est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renoncer, de gaieté de cœur à son avenir. Prendre la peine de démontrer cette vérité c'est vouloir démontrer un axiome. Ainsi mon unique intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage dans les écoles de ce pays.

L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'âges, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée; et qu'àinsi elles ne répondent pas à leur besoins; la phraseologie en est ou trop recherchée ou trop obscure. Ce sont pour eux des mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, l'oyé dans une masse d'exceptions et de remarques, qui, comme un lourd fardeau, écrasent des intelligences encore faibles et délicates, et finissent souvent par y laisser la confusion, et puis le dégoût.

Ce défaut dont n'est exempté à peu près aucune de nos grammaires, m'ayant frappé de bonne heure par les obstacles qu'il me créait chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et je travaillai en conséquence. Mo défiant de mes seules forces et de mon propre jugement, devenu intéressé, dans un travail si petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'en ai extrait et simplifié, dans l'Expression, les principes et les règles qui y sont comme perdus, pour en faire un petit code grammatical aussi peu volumineux, et aussi substantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail fait, je l'ai soumis à des personnes capables d'en porter un jugement sain et impartial, j'ai invoqué l'autorité de personnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Des paroles d'encouragement et même d'approbation sont tombées de leurs lèvres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à rencontrer les besoins de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permettrai de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédacteur du Canadien, dont la science et la sincérité ne seront contestées par personne; et ce monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation.

Appuyé d'un tel témoignage, j'ose espérer que mon humble travail rencontrera un accueil bienveillant chez mes compatriotes et surtout parmi les amis de l'éducation.

CHARLES GOSSELIN.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

ON peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut Canadien, à l'Hotel du Canada et à l'Hotel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson, Montréal.—5 nov. qfuis.

NOYÉ devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT DEBUC, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'insant à M. Brassard, Curé de Longueuil, ils seront payés de leurs temps et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à le reconnaître:—grandeur 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtelains, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré caléon de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. | 2 nov.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ:—4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne, 4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité, 3 000 do do toile de Forfar do do 6000 do 1 minot et demie d'Ognaburg, 15 balles Couvertes de Makinac, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radiculés et chartists, 5 do do à cheveux, 200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs, 150 do de gants de Kid avec pelletterie, 500 do Mitaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU. 19 oct. 1847.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de QUATRE POUR CENT sur le Fond Capital de cette Institution a été déclaré ce jour pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la maison de Banque, en cette Cité, le ou après MERCREDI, le PREMIER JOUR de DECEMBRE prochain.

Le LIVRE de TRANSFERT sera fermé LUNDI le 8 du courant et ne sera pas ouvert de nouveau avant le premier du mois prochain.

W. GUNN, Assist. Caissier.

Montréal, 2 nov. 1847.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, basse de L. Beaudry, Ecr.

ENCOURAGEMENT

AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRÉS en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 PAGES de matières littéraires et plus de 60 PAGES de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PIASTRÉS seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 20 Albums en sus pour rien. (Ecrire franco.)

Montreal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Pure u du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Pure u du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

19 août.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier un lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent.

Montréal, 4 nov. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 59 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Bénéoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX.

Montréal, 23 sept. 1847.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

21 RUE ST-VINCENT, MONTREAL. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que: Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrement, Cartes d'adresse, Circulaires, Cheques, Folices d'Assurance, Traités, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligence, Connaissances, etc.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est neuf. Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

25 oct.

RECEMMENT reçus et à vendre par les soussignés

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:—

- 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz"
150 do do Havana de meilleur choix
300 boites Cigares ordinaires, 100 par boîte
75 do Tabac Cavendish 16
200 do Honey Dew 5
50 do do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boites de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de gât, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails.

Un grand nombre d'articles trop long à détailler.

L. LYONS & CIE.

29 oct.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame, Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE. CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donneront avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc, 25 oct. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

A. DESMARAIS, NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou autres, qu'il s'en trouvera avec des conditions très modérées.

Montréal, 26 oct.

COURS DE LANGUE FRANCAISE.

EN 60 LEÇONS. Le Soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencent ce jour d'ouvrir un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; et se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront prodités à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, ou la maison de Pension de Mde GIROUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour de 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. Soussigné son cours à domicile, aux Dames et jaxx Dames, où il voudrait bien honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIROUX.

GHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 juin, 1847.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront d'aujourd'hui en français, comme suit:

- L'Anatomie.....DR. BIBAUD.
Les Accouchements.....ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine.....BADGLEY.
La Chirurgie.....MONRO.
La Matière méd. et la thérapeutique.....J.E. CODERRE.
La Chimie.....SUTHERLAND.
L'Institut de médecine ou physiologie.....PELTIER.
La médecine légale.....BOYER.
La Chimie Médicale.....BADGLEY.
La Clinique Chirurgicale.....ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

22 sept. 1847.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES MIASEMES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne résiste pas toujours solidement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, la calme, la sécrète, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de sociétés aimables, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaieté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter.... On trouvera d'excellent porter à la

BRASSERIE PIGEON.

9 juillet.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages du Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Caladonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anne, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c. &c.

JEAN BRUNEAU.

No. 140 Rue notre Dame. (No. 7 Rue St. Joseph.

Montréal 17 Ma 1847.

Quoi qu'il en soit, la situation demeure critique et sombre. A l'ébranlement général qu'éprouve le commerce, se joignent des symptômes déjà menaçants de désordre en Irlande; ajoutez que la récolte des pommes de terre a manqué partout dans le Royaume-Uni, et qu'il faudra de larges importations de maïs ou autres grains pour combler le déficit qui s'annonce dans la subsistance du peuple. C'est trop pour une nation d'avoir à lutter à la fois contre la banqueroute et contre la famine.

IRLANDE.—La ligue des fermiers de Tipperary qui s'est formée sous la direction de MM. Doheny et Lalor et dont le but est de généraliser le mode de tenure pratiqué dans l'Ulster inspire de sérieuses réflexions et aux propriétaires irlandais et aux hommes chargés de gouverner l'Irlande. On sait que ce mode consiste en ceci que le fermier tient la terre à perpétuité sous condition d'acquitter un fermage une fois établi non d'après l'estimation du possesseur du sol, mais d'après celle d'arbitres pris parmi les fermiers. La tenure de l'Ulster, qui, du reste, a mis cette partie de l'Irlande à l'abri, en grande partie au moins, des maux que souffrent les autres comtés, est une revanche pacifique mais assurée des pertes que la conquête a infligées aux vaincus. Nous pensons donc qu'on ne lira pas sans intérêt les passages suivants de la réponse faite par le comte de Clarendon, lord lieutenant d'Irlande, à l'adresse qui lui a été présentée par une députation de l'Ulster:

"La plupart des maux qui affligent l'Irlande ont incontestablement pour cause les relations entre les propriétaires et les tenanciers. Dans plusieurs parties du pays, ces relations occasionnent un défaut de sécurité et un mauvais vouloir qui empêchent l'emploi des capitaux et le développement de l'industrie. Il faut un remède à un état de choses qui compromet la tranquillité générale et entrave les progrès du pays. Le gouvernement de S. M. s'occupe sérieusement de cet objet.

"Dans ces circonstances, vous comprendrez qu'il ne serait pas convenable que j'exprimasse une opinion sur le droit des tenanciers de l'Ulster, ou sur l'opportunité d'appliquer ce système aux parties du pays où il n'existe pas. La question est grave et mérite un sérieux examen, sans se préoccuper d'espérances exagérées ou d'alarmes que l'agitation politique aurait pu faire naître; mais je puis vous assurer que, quelques mesures que le gouvernement juge à propos de présenter au parlement, il saura maintenir les droits sacrés de la propriété, en lui imposant l'exécution de ses obligations, en encourageant, par une sécurité satisfaisante, l'emploi des capitaux et du travail."

Correspondances.

Révd. M. G. L. D. ptre. St. Pierre les Bécquets. Les journaux vous sont expédiés. Vous pouvez avoir les albums aux bureaux.

E. B. G. écr. Repentigny. Vous avez lu l'annonce des primes. Suivez-en les conditions.

Révd. M. T. ptre. St. Césaire. reçu abt. 1847.

Révd. M. L. ptre. Granby. Do à juillet 1848.

J. H. M. écr. St. Rémi. Do à novembre 1848.

Les Primes sont prêtes à nos bureaux.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 13 nov. 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir:

Charles Daoust, écr., pour être Avocat Solliciteur, Procureur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de la Majesté dans le Bas-Canada.

Jean George Couillard, écr., pour être docteur en droit.

Ed. et d'accorder une licence à P. Howard Church, écr., M. D. lui permettant de pratiquer la Médecine la Chirurgie et l'Art Obstétrique en cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

Décès.

En cette ville, avant-hier, après une longue maladie Benjamin Bertielet, âgé de 79 ans, Dame Geneviève Cazabier dite Dostaler, veuve de feu J. Bte. Colin dit Lahbert.

A Charlebourg, le 11 du courant, Dame Marguerite Bédard, épouse de feu Louis Pepih.

Au même lieu, le 10 novembre Dame veuve J. B. Rivani native de France, à l'âge de 72 ans.